

## Domaine Santé

## Filière Soins infirmiers

## Interprofessionnalité 2 / Intégration 4

## 1. Caractéristiques du module

<b>Code :</b> S.SI.371.2602.F.13	<b>Degré d'études :</b> Bachelor	Master	
<b>Année académique :</b> 2020-2021	<b>Année d'études :</b> 1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
			<b>Crédits ECTS :</b> 5 (2 : Interprofessionnalité & 3 : Intégration)
<b>Type :</b>	Module obligatoire	Module optionnel obligatoire	Module optionnel
	Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.		
<b>Catégorie :</b>	Module principal Core course	Module lié au module principal Related course	Module facultatif ou complémentaire Minor course
<b>Niveau :</b>	Module de base	Module d'approfondissement	Module avancé
<b>Organisation temporelle :</b>		Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres	Semestre d'automne Semestre de printemps
<b>Langue principale d'enseignement :</b>	Français	Allemand	Anglais
<b>Temps de cours :</b> 12h/ 24h	<b>Temps de travail personnel encadré :</b> 30h/20h	<b>Temps de travail personnel individuel :</b> 15h/31h	

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules      Avoir suivi le/les modules      Pas de prérequis  
Autres : avoir validé 30 crédits ECTS sur les modules théoriques et 10 crédits ECTS sur les modules de formation pratique

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

**Interprofessionnalité :**

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

Rôle d'expert	Rôle de manager	Rôle d'apprenant et de formateur
Rôle de communicateur	Rôle de promoteur de la santé	Rôle de professionnel
Rôle de collaborateur		

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées ;
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites ;
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie ;
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins ;
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments e-health pour la gestion des patients et des soins.

**Objectifs généraux du module**

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- Analyser des situations de collaboration IP vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration IP, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

**Intégration :**

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert

Rôle de communicateur

Rôle de collaborateur

Rôle de manager

Rôle de promoteur de la santé

Rôle d'apprenant et de formateur

Rôle de professionnel

**Compétences principales visées**

(Référence : Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012 Filière de formation en soins infirmiers.* Delémont : HES-SO.)

B2 : Participer, dans l'équipe intraprofessionnelle ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension partagée des situations de soins et participer, si nécessaire, à la gestion des conflits.

C2 : Assumer la responsabilité des soins et coordonner, accompagner, soutenir et diriger d'autres membres de l'équipe de soins.

C3 : Participer à la prise de décision au sein des groupes intraprofessionnels ou interprofessionnels en y défendant l'éthique professionnelle.

C4 : Mettre ses compétences professionnelles à disposition des acteurs et actrices du système de santé, des patient-e-s et de leurs proches.

E1 : S'engager en faveur de la santé et de la qualité de vie et soutenir les intérêts des patient-e-s et de leurs proches.

E2 : Intégrer, dans sa pratique professionnelle, des concepts de promotion de la santé et de prévention de la maladie, pour les individus et les groupes et participer activement à leur mise en œuvre.

E4 : Participer au développement des approches de promotion de la santé et de prévention de la maladie.

F1 : Maintenir et développer ses compétences professionnelles à travers une formation continue et soutenir la formation professionnelle pratique des étudiant-e-s, en s'appuyant sur des données scientifiques et pertinentes.

F2 : Identifier des problématiques, relatives à la pratique des soins, propices à des projets de développement et de recherche et partager sa connaissance des résultats de recherche avec l'équipe.

G1 : Démontrer une attitude respectueuse de l'éthique professionnelle et un engagement envers les patient-e-s, leurs proches et la société.

G3 : Contribuer à la qualité de vie des personnes et de la société.

**Objectifs généraux du module**

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- D'être initiés aux outils de gestion de projets en santé et de les mettre en œuvre dans le cadre d'un travail individuel ou collectif.
- De renforcer des connaissances dans le domaine des politiques de santé, de l'action humanitaire, et de la culture religieuse.
- En s'appuyant sur des savoirs socio-politiques, émancipatoires et expérientiels, les groupes d'étudiants définiront le sujet d'un projet de santé en lien avec les thématiques étudiées dans le module, et utiliseront les outils de gestion de projet pour aboutir à l'écriture d'un projet factuel.
- Les étudiants mobiliseront leur connaissance du réseau pour alimenter la création de leur projet et ainsi lui conférer une emprise dans la réalité.

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage****Interprofessionnalité :**

Contenus

- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de communication (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Raisonnement clinique ;
- Santé digitale

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

Deux formules sont proposées (formule 1 uniquement pour SF et SI, la formule 1 a un nombre de places limité)

- Formule 1 « Valtra » :
  - Suivi des E-learning
  - Simulation interprofessionnelle sur le terrain à grande échelle « Valtra » (catastrophe). Cette formule implique une disponibilité sur un week-end complet les 5,6 Mai 2023
  - Travail préparatoire et débriefing de la simulation, ainsi qu'un travail de groupe interprofessionnel.
- Formule 2 :
  - Suivi des E-learning
  - Simulation interprofessionnelle en école (CIS)
  - Travail préparatoire aux simulations (lectures, scénario, e-learning)
  - Shadowing à réaliser pendant la période de formation pratique 3
- Formule 3: Dans le cas de figure où un-des étudiant-s ne seraient pas inscrits au « Valtra » et feraient leur stage à l'étranger, la-le responsable de module a la possibilité de mettre en place une troisième modalité contenant:
  - Suivi des E-learning
  - Shadowing à réaliser sur la période de formation pratique 3, à l'étranger
  - Une analyse écrite d'une vidéo d'une situation de collaboration interprofessionnelle

**Exigences de fréquentation**

Les pratiques simulées interprofessionnelles des formules 1 et 2 et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études HEdS du 29 juin 2021 entraînent une sanction portant sur la note du module (point 5 ci-dessous) et un travail complémentaire. En cas d'absence justifiée, le responsable de module peut demander un travail complémentaire.

**Intégration :****Contenus**

- Santé internationale et multiculturelle :
  - Notions d'économie et de politiques de santé
  - Notions de gestion de projets et intégration des outils de gestion
  - Enseignement autour de l'action humanitaire, des maladies infectieuses.
  - Notions de culture religieuse

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

Enseignement théorique, séminaires, recherche documentaire, lecture d'articles, travaux de groupe, Moodle HES-SO. Les enseignements peuvent être délivrés en présentiel et/ou en distanciel. Les situations exceptionnelles sont réservées.

**Exigences de fréquentation**

Toute absence aux séminaires doit être annoncée et justifiée au responsable de module. L'étudiant-e absente à un des séminaires doit s'informer auprès du groupe auquel elle est rattachée du travail individuel à réaliser. La conséquence d'absences répétées aux séminaires de travail de groupe sera laissée à l'appréciation du responsable de module, qui pourra définir des modalités de validation individuelle.

**5. Modalités d'évaluation et de validation****Evaluation du module****Interprofessionnalité /volet A :**

L'évaluation du module repose sur :

L'**évaluation** du module repose sur :

- Formule 1 « Valtra » :
  - La réalisation des e-learning
  - Une évaluation du professionnalisme, de l'engagement et de la présence, ainsi qu'un travail en groupe interprofessionnel
  - La rédaction d'un travail en groupe interprofessionnel

Le travail de validation devra être rendu selon dates transmises par l'équipe d'enseignement « Valtra » en début d'année.

Ou

- Formule 2 :
  - La réalisation des e-learning
  - Une évaluation du professionnalisme, de l'engagement et de la présence, ainsi que le rendu du travail sur le shadowing
  - La rédaction du travail sur le shadowing

Le travail de validation shadowing devra être effectué sur la période de formation pratique 4 (PFP4) et rendu en semaine 19, le lundi 8 mai 2023 au plus tard à 8h, sur Moodle HES-So.

Ou

○ Formule 3: (sous réserve de décision par la-le responsable de module) :

- Suivi des E-learning
- Shadowing à réaliser sur la période de formation pratique 3, à l'étranger
- Une analyse écrite d'une vidéo d'une situation de collaboration interprofessionnelle

Le travail de validation shadowing effectué sur la période de formation pratique 4 (PFP4) et le travail d'analyse de vidéo seront rendus en semaine 19, le lundi 8 mai 2023 au plus tard à 8h, sur Moodle HES-So.

Les situations exceptionnelles sont réservées à l'étude de la responsable de module.

La validation du volet A (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat ou un manque d'implication, ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf. grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous le point A et doit présenter un travail complémentaire.

## **Intégration /volet B :**

### **Modalités de validation :**

B1. Présentation d'un projet de groupe dans l'un des axes suivants :

- Axe humanitaire
- Axe maladies infectieuses
- Axe spiritualité

Le projet de groupe consistera en un projet fictif visant à mettre en œuvre les outils de gestion de projet présentés en enseignement théorique, dont le thème sera défini et choisi par le groupe d'étudiants.

L'évaluation portera sur le fond du projet, la maîtrise des outils de gestion et sur la créativité.

La présentation orale de groupe aura lieu en semaine 28.

### B2. Evaluation-s sommative-s type « quiz »

Une ou plusieurs évaluations sommatives peuvent être organisées durant le module, lors des enseignements théoriques, sous forme de quiz, via Moodle. Leur nombre et leur organisation seront laissés à l'initiative du responsable de module.

- Chaque quiz d'évaluation sommative comptera pour 10% de la note de la partie Intégration 4.
- La validation des quiz octroie 10% des points de la partie Intégration 4

### **Modalités générales du module :**

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E pour les deux volets.

Aux notes des travaux (volet A) et (volet B) sont attribuées un coefficient correspondant au nombre d'ECTS, soit \*2 pour Interprofessionnalité et \*3 pour Intégration. L'attribution des crédits ECTS pour le module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

## **6. Modalités de remédiation et de répétition**

### **Remédiation**

Remédiation possible en cas de note FX au module (soit entre 3.45 et 3.94)  Pas de remédiation

### **Interprofessionnalité :**

Remédiation possible en cas de note Fx au volet A (soit entre 3,45 et 3,94)

Pour les 3 formules de validation, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Sinon le résultat final du module fait foi.

La remédiation consistera en une reprise des éléments faisant lacune dans le travail initial sur le shadowing. Les commentaires de l'évaluateur devront être pris en compte afin de satisfaire aux exigences de validation, il sera à rendre en semaine 35.

Haute école de santé  
Genève

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.  
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le volet A une seule fois, dès que possible.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

### **Intégration :**

Remédiation possible en cas de note Fx au volet B.

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

La remédiation se présente sous la forme d'un travail complémentaire écrit en groupe ou individuellement portant sur la gestion de projet.  
Le complément de travail est à déposer sur Moodle HES-SO en semaine 35.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

### **Répétition :**

#### **Interprofessionnalité :**

Lorsqu'un étudiant échoue ce volet (notation F) lors de son année d'étude, il bénéficie d'un contrat de répétition et peut poursuivre sa formation. Le contrat stipule les modalités de répétition (exigences et conditions de réussite) à suivre par l'étudiant et est signé par l'étudiant-e, le-la responsable du module, la conseillère aux études et le-la responsable locale de filière.

La validation consistera en un travail écrit individuel basé sur l'analyse d'une situation interprofessionnelle.  
Pour se préparer à l'examen, l'étudiant-e bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO. Les situations exceptionnelles sont réservées.

La date sera précisée par la responsable du module le plus rapidement possible.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

#### **Intégration :**

Lorsqu'un étudiant échoue ce volet (notation F) lors de son année d'étude, il bénéficie d'un contrat de répétition et peut poursuivre sa formation. Le contrat stipule les modalités de répétition (exigences et conditions de réussite) à suivre par l'étudiant et est signé par l'étudiant-e, le-la responsable du module, la conseillère aux études et le-la responsable locale de filière.

La validation consistera en un travail individuel basé sur le même principe que l'examen initial.  
Pour se préparer à l'examen, l'étudiant-e bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO. Les situations exceptionnelles sont réservées.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la Haute école de santé de Genève (juin 2021) :

« sur demande dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de la filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

## **7. Bibliographie principale**

### **Interprofessionnalité :**

Agency for Healthcare Research and Quality. (2018). *TeamSTEPPS®: National Implementation*. <http://teamstepps.ahrq.gov/>  
Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). *Human factors in patient safety: review of topics and tools*. World Health Organization.  
Henriksen, K., Dayton, E., Keyes, M., Carayon, P., & Hughes, R. (2008). Chapter 5. Understanding Adverse Events: A Human Factors Framework. *Patient Safety and Quality: An Evidence-Based Handbook for Nurses*. Rockville (MD). Retrieved on March, 13, 2012.  
Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle HES-SO.

**Intégration :**

Gaillard Desmedt, S., Shaha, M. (2013). La place de la spiritualité dans les soins infirmiers : une revue de littérature. *Recherche en soins infirmiers*, 4(115), 19-35

De Charentenay, P. (2017). Éthique des soins et laïcité. *Laennec*, 3(65), 6-15

Farhad, Z., Vadeleux, R. (2018). *La compétence culturelle pour une amélioration des soins auprès des immigrants en milieu hospitalier* [Mémoire de Bachelor en soins infirmiers, HESAV]. <https://www.patrinum.ch/record/176011>

**8. Responsable du module et enseignants****Interprofessionnalité :**

**Responsable :** Jessica Garcia

**Enseignant-e-s :** Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

**Intégration :**

**Responsable :** Christophe Hoang-Tho

**Enseignant-e-s :** Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 20 février 2023 par

Walter Zecca  
Responsable de la filière Soins Infirmiers